

CM-23-09-2025/10

Département

EURE

Arrondissement

EVREUX

Canton

CONCHES**COMMUNE DE CONCHES EN OUCHE****EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2025**

Nombre de délégués en exercice :28

Nombre de présents :16

Nombre de votants :17

Date de Convocation :16/09/2025

L'An Deux Mil Vingt-Cinq, le Vingt-trois Septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Conches, légalement convoqué, s'est réuni à Conches en Ouche

ETAIENT PRESENTS**Monsieur Jérôme PASCO, Président,****Mesdames Sophie LEMEZ, Pascale BUREAU, Claire LACAMPAGNE-CROCHET, Monique JEAN, Agnès TREGOUET, Christine CHEHU, Isabelle BRITTON, Emilie CORBIER, Céline CONSTANT****Messieurs David SIMONNET, Didier MABIRE, Thierry PINARD, Guillaume MARLIERE, Fabrice SORIEUL, Pascal DESBOIS****ETAIENT ABSENTS EXCUSES****Madame Nadine ROBERT** donnant procuration à Sophie LEMEZ**Mesdames Céline DEMARQUAY, Claire AUFFRET, Marie AUBRY, Michelle TANGUY****Messieurs Christian GOBERT, Jean-Jacques CHEVALIER, Baptiste BESNIER, Eric GODARD, Jean-Paul BOITEUX, Julien HAILLIEZ, Jérémy PEREIRA****Secrétaire de Séance : Madame Monique JEAN****OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)**

Jérôme PASCO rappelle que la CTG, signée en 2022, suite à l'expiration du Contrat Enfance Jeunesse, prévoit de nouvelles modalités de partenariat entre la caisse d'Allocations Familiales (CAF) et les collectivités gestionnaires d'activités ou porteuses d'actions en direction des enfants et des jeunes. Afin de s'intégrer dans le cadre de ce nouveau dispositif, la Communauté de Commune du Pays de Conches avait donc signé avec la CAF cette convention qui définit, dans leur globalité, les conditions de partenariat et de portage des actions. Il convenait de décliner ces actions. La CAF de l'Eure avait fourni alors des simulations sur les nouvelles modalités de financement et sur le montant des bonus territoire auxquelles chaque entité gestionnaire peut prétendre dans ce nouveau cadre.

La CTG étant arrivée à échéance le 31 décembre 2024, celle-ci doit être renouvelée en 2025 et sera, par ailleurs, élargie à de nouveaux signataires (Conseil départemental, Mutualité Sociale Agricole, Agence Régionale de Santé, CARSAT, SDJES). La CTG maintient les mêmes modalités de financement et poursuit notamment les objectifs suivants :

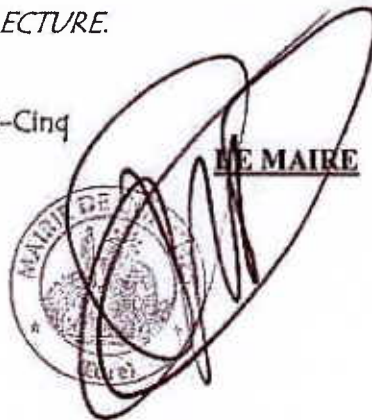
- En matière de réponse aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance ;
- En matière de réduction des inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires ;
- En matière de soutien à l'autonomie et à l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes ;
- En matière de soutien des parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence ;
- En matière d'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles ;
- En matière de solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires ;
- En matière de sécurisation et d'accès aux droits et aux services ; en matière de coopération avec les partenaires locaux ;

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ✎ **Acceptent** le renouvellement de la Convention Territoriale Globale.
- ✎ **Autorisent** Jérôme PASCO, Maire, ou en son absence Sophie LEMEZ ou Claire LACAMPAGNE-CROCHET, Adjointes au Maire, à signer la convention considérée ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

AINSI DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE ET SIGNÉ APRÈS LECTURE.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Conches, le Vingt-cinq Septembre Deux Mil Vingt-Cinq


LE MAIRE